

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle d'évaluation foncière triennal 2026-2027-2028

Conformément à l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, je, soussignée, Julie Paradis, greffière de la Ville de Saint-Zotique, donne avis que le rôle triennal d'évaluation foncière pour les exercices financiers 2026-2027-2028 a été déposé à mon bureau par les estimateurs professionnels, LBP Évaluateurs agréés inc., le 9 septembre 2025, lequel entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Toute personne peut prendre connaissance du rôle triennal 2026-2027-2028 à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, situé au 1250, rue Principale à Saint-Zotique, durant les heures régulières de bureau.

À la première année d'application du rôle d'évaluation, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, en personne ou par courrier recommandé, à l'organisme municipal responsable de l'évaluation, soit la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges sise au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, province de Québec, J7V 1Y5.

Pour être recevable, la demande de révision doit être faite sur la formule prescrite par le règlement ministériel, accompagné des frais déterminés par le règlement de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges et déposée à la M.R.C. **AVANT LE 30 AVRIL 2026**. Pour information quant aux demandes de révision, communiquez avec la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges au 1 800 363-5010.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, CE 18^e jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques